



Pension collective – Garderie pour chats
1068 chemin du clercq, 40460 Sanguinet
N° SIREN : 524 366 903
www.lafelicite.fr - contact@lafelicite.fr
Tel : 06.50.56.76.58

Contrat d'accueil de :

Nom de l'Animal	Numéro d'identification	Age	Sexe

Entre,
La Félicité (coordonnées en en-tête), représentée par Mme Marine GILLIET

Et,
Le propriétaire du/des chat(s) nommé(s) ci-dessus

Nom et Prénom :

Téléphone :

Vétérinaire traitant :

Nom/ville :

Téléphone :

Personne à contacter en cas d'urgence (en l'absence de réponse du propriétaire) :

Nom/Prénom :

Téléphone :

Traitements/soins particuliers à administrer :

--

Prestation(s) comprenant la fourniture des croquettes et de la litière :

1 chat : 15€ / jour	2 chats : 27€ / jour	3 chats : 37€ / jour	
Du	à	au	à
Nombre de jours :			

Option FéliTaxi 1 course Zone soit €

Option FéliTaxi 2 courses Zone soit €

Total de la prestation : €

Arrhes de réservation versées en ligne : €

Reste à régler ce jour : €

Le propriétaire :

- Confie la garde du/des chat(s) cité(s) ci-dessus à La FéliCité dans les conditions définies par celle-ci et décrites dans « Les conditions générales d'accueil ».

- Autorise N'autorise pas

la Félicité à enrichir son site internet ou autre média (Facebook, Instagram) avec la publication de photos du/des chat(s).

La FéliCité :

- S'engage à prodiguer les meilleurs soins au(x) chat(s) qui lui est/sont confié(s) dans le respect des conditions générales jointes au contrat.

- S'engage à prévenir le propriétaire de tout évènement concernant son/ses chat(s).

A, le

Signatures

La gérante de La FéliCité
« lu et approuvé »

Le propriétaire
« lu et approuvé »

1/ L'ENTREPRISE

La FéliCité est une entreprise de service de garde de chats.

Nom: La FéliCité

Gérante : Marine GILLIET

Siège Social: 1068 chemin du clercq – 40460 SANGUINET

Téléphone : 06.50.56.76.58

Mail: contact@lafelicite.fr

Entreprise régie par le statut de micro-entreprise (N° SIREN :) 524 366 903

Conformément à la loi, Mme Marine GILLIET dispose des agréments nécessaires à l'activité de garde d'animaux domestiques :

- ACACED N° 2021/5cd9- 5e36
- Activité déclarée auprès de la direction des services vétérinaires des Landes
- Activité assurée en Responsabilité Civile Professionnelle (MMA)

2/ HORAIRES

La FéliCité est ouverte :

- 6 jours sur 7 (fermée le dimanche), en dehors des périodes de fermetures annuelles.
- **Uniquement sur RDV** entre 9H et 19H pour les visites de la pension et pour les arrivées et départs des pensionnaires.

3/ CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au sein de La FéliCité, le chat doit être :

- IDENTIFIE (puce ou tatouage)
- STERILISE
- A jour des vaccinations (Typhus, Coryza, Leucose)
- DEPARASITE (anti-puces/anti-tiques) : avec un traitement encore actif le jour de son arrivée et pour la durée du séjour.
- VERMIFUGE : avec le dernier traitement datant de moins de trois mois.
- AGE MINIMUM : 4 mois

Le jour d'arrivée, le propriétaire doit fournir à La FéliCité et pour la durée du séjour, le **carnet de santé et la carte d'identification** du chat. Ils lui seront rendus le jour du départ. Sa caisse de transport sera stockée à la pension le temps du séjour.

Le propriétaire déclare que le chat qu'il confie est en **bon état de santé général** et s'engage à signaler si le chat est en cours de traitement pour une quelconque maladie/pathologie ou tout élément important relatif à son comportement.

Le propriétaire accepte par ailleurs les risques inhérents à la vie du chat en collectivité.

Le jour de l'arrivée, La FéliCité se réserve le droit de refuser la prise en charge de l'animal s'il ne répond pas aux conditions d'admission ci-dessus.

En cas de suspicion de maladie, le chat sera isolé et vu par un vétérinaire.

4/ PRESTATION

4.1/ La FéliCité

Le chat est hébergé en pension collective divisée en deux parties : une partie intérieure et une partie extérieure. Tout est aménagé pour répondre aux besoins du chat. Les lieux sont sécurisés et surveillés. La partie intérieure dispose du chauffage pour garantir le confort nécessaire. Les chats sont en liberté et circulent à leur guise entre ces deux espaces.

L'alimentation sèche (croquettes) est fournie par La FéliCité et est à volonté, en libre-service.

Les gamelles d'eau et de croquettes sont réapprovisionnées régulièrement.

Les litières sont nettoyées et changées régulièrement.

Le jour du départ, le chat doit être repris par le propriétaire lui-même ou par la même personne l'ayant amené le jour de l'arrivée.

4.2/ FéliTaxi

Le transport du chat, lorsqu'il est assuré par le FéliTaxi, se fait avec la caisse de transport du propriétaire. Elle est ensuite stockée gratuitement à la pension le temps du séjour.

A l'arrivée du FéliTaxi pour la prise en charge, le chat doit être prêt dans sa caisse de transport avec ses documents (carnet de santé et carte d'identification).

5/ RESERVATION

La demande de réservation se fait par le biais du formulaire en ligne, par téléphone, par mail ou via les réseaux sociaux.

Les dates et horaires du séjour sont fixées à la réservation.

La réservation est effective uniquement après confirmation de La Félicité par écrit et après réception des arrhes (30%) payables par lien en ligne.

En cas de modification des dates, le propriétaire s'engage à avertir La Félicité le plus tôt possible.

6/ TARIFS – REGLEMENT

Les tarifs de La Félicité sont les suivants :

1 chat : 15€ / jour

2 chats : 27€ / jour

3 chats : 37€ / jour

Les tarifs du FéliTaxi sont les suivants :

Zone géographique	1 course : aller OU retour	2 courses : aller ET retour
Sanguinet	10 €	18 €
Biscarrosse bourg / Parentis / Lugos	20 €	35 €
Gujan et La Teste (sud voie rapide hors cazaux) / Mios / Salles/ Ychoux	30 €	50 €
Gujan / La Teste / Le Teich / Biganos / Cazaux / Biscarrosse Plage	40 €	70 €
Arcachon/ le Pyla/ Autres	Devis	Devis

Le jour d'arrivée, le règlement de la totalité du séjour réservé (comprenant les options et l'éventuel service FéliTaxi) **est demandé.**

Les règlements se font en espèces ou en CB.

En cas de récupération anticipée du chat, la totalité du séjour réservé reste due.

Les frais liés à une éventuelle visite vétérinaire (forfait de 20€ + facture vétérinaire) sont à la charge du propriétaire et à régulariser avec la pension le jour du départ (sur présentation de la facture).

7/ SANTE, MALADIE, ACCIDENT, DECES

La Félicité ne peut être tenue pour responsable de la santé du chat. Elle est cependant dans l'obligation de constater des signes suspects, de faire examiner le chat par un vétérinaire le cas échéant et de tout mettre en œuvre pour le soigner.

Des règles d'hygiène strictes sont mises en place : nettoyage régulier des lieux, matériels et accessoires. La pension ne pourra pas être tenue pour responsable de l'apparition d'une quelconque maladie ou en cas d'accident de nature imprévisible (crise cardiaque, mort de vieillesse...) pendant et après le séjour du chat à La Félicité.

La nourriture étant en libre-service 24/24, La Félicité ne pourra pas être tenue pour responsable si un amaigrissement est constaté suite au séjour.

Le propriétaire s'engage à fournir un numéro de téléphone où il peut être facilement joint en cas d'urgence. En cas de problème, La Félicité s'engage à avertir le propriétaire au plus vite pour aviser avec lui de la conduite à tenir. Si le propriétaire (et la personne à contacter en cas d'urgence) reste injoignable, il donne tout pouvoir à La Félicité pour prise de décision avec un vétérinaire afin de soigner le chat. Le choix du vétérinaire est du ressort de La Félicité. En ultime recours, si le propriétaire n'est pas joignable et dans un contexte de souffrance avérée, celui-ci autorise le vétérinaire à euthanasier son chat uniquement si cet acte est la seule alternative aux souffrances.

8/ ABANDON

Sans nouvelle de son propriétaire, tout chat non repris 10 jours après la date de départ prévue est considéré comme abandonné. Des poursuites pourront alors être engagées à l'encontre du propriétaire et la pension se réserve alors le droit de confier l'animal à un refuge animalier. Le solde du séjour ainsi que les frais de placement seront réclamés au propriétaire par voie d'huissier.

Signatures :

La gérante de La Félicité
« lu et approuvé »

Le propriétaire
« lu et approuvé »